

Contre-vérités, propos diffamatoires, indignité : quand l'honneur d'une principale est jeté en pâture aux chiens !

C'est cette célèbre formule mitterrandienne qui revient immédiatement à l'esprit à l'écoute des propos tenus par certaine procureure auto-proclamée pour mettre en cause l'action de notre collègue principale du collège du Bois d'Aulne à Conflans Sainte Honorine. C'est à cette aune qu'il nous faut réagir aux propos tenus mercredi 21 octobre sur l'antenne de RTL par une enseignante d'Histoire-Géographie, présentée comme essayiste.

Contre-vérités sur ce que les personnels de direction font ou doivent faire, contre-vérités sur leurs obligations professionnelles, contre-vérités sur ce qu'a été réellement l'action de notre collègue, confrontée à des circonstances complexes de mise en cause d'un enseignant. Toutes témoignent d'une méconnaissance du dossier et de ce qui constitue précisément le cadre d'exercice de nos fonctions.

Propos diffamatoires ensuite, quand une enseignante, sans légitimité particulière ni mandat de quelque nature que ce soit, s'autorise, sur un média de grande écoute, à dénoncer, sans accès au dossier et alors que l'Inspection générale est déjà au travail à la demande du Ministre, ce que seraient les prétendues fautes commises par notre collègue. Ces allégations qui sont susceptibles de porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'une cheffe d'établissement en exercice sont bien constitutives à nos yeux de la diffamation. Et ce alors que le Ministre, après s'être entretenu avec la principale de Conflans en présence du Président de la République, a qualifié son comportement professionnel « d'impeccable », ce qui ne peut être une parole en l'air.

Indignité enfin, quand un jour d'hommage national, on entonne l'air de la calomnie, en laissant entendre que dans « le temple des lâchetés » qu'est l'Education nationale, il y aurait volonté institutionnelle de « couvrir » ceux qui « ont failli ». Habituel refrain populiste, bien entendu repris immédiatement dans la même veine sur les réseaux sociaux, visant à dénoncer des responsables, bien à l'abri et trop payés sans doute, qui se protègeraient mutuellement pour s'éviter, dans un esprit de caste, toute mise en cause de leurs responsabilités voire toute sanction à ce titre. Bref, d'un côté, les sans-grades courageux mais mis à mal et méprisés et, de l'autre, les lâches responsables, incompétents car responsables mais protégés par leur statut!

Indignité toujours, mais là poussée à l'extrême, quand on sous-entend, voire qu'on exprime, que si les dits responsables, et au premier rang desquels notre collègue, avaient fait leur travail, Samuel PATY n'aurait pas été assassiné. Car c'est bien ainsi qu'il faut entendre la phrase prononcée mercredi matin sur RTL : « la Principale a donné crédit à tous ceux qui se sont mobilisés contre Samuel Paty ». On chercherait des boucs-émissaires faciles qu'on ne saurait mieux dire en oubliant complètement que l'assassinat est le fait d'un jeune fanatique islamiste endoctriné.

Si nous « n'incarnons pas l'autorité » de la manière voulue par cette enseignante, peut être pourrait-elle s'interroger sur la manière dont elle incarne, elle, la dignité en qualifiant ainsi, ce mercredi et en ces termes, les personnels de l'institution dont elle relève!

Le SNPDEN-UNSA dénonce ces mises en causes infondées, ces approximations, ces contrevérités et ces amalgames faciles mais aussi ce comportement indécent qui visent, sans éléments factuels autres que des on-dit et des ragots, à jeter publiquement l'opprobre sur une cheffe d'établissement et à semer ainsi le doute sur l'action de toute une profession.

Il réaffirme son soutien et son appui à la Principale du collège de Conflans et dénonce ces tentatives de jeter en pâture aux chiens l'honneur de notre collègue.

Philippe VINCENT, Secrétaire général.